REGLEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX – 2025-2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES – Échelon départemental 1
CRITERIUM FEDERAL - Échelon départemental 6
CHAMPIONNATS DE LA MARNE 8
FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT - Échelon départemental 10
CHAMPIONNATS DE LA MARNE VETERANS 11
CHAMPIONNAT JEUNES PAR EQUIPES MOINS DE 15 ANS 12
BALBUTOP ET MASTER FEMININ 13
COUPE DE LA MARNE 15
CHALLENGE CHARLES ARTAUD DU VETERANS MARNAIS 16

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES – Échelon départemental

Les règlements ci-dessous s'ajoutent aux règlements sportifs fédéraux et régionaux du championnat de France par équipes, et notamment les dispositions générales et les sanctions.

TITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES

Article I.1 – Confirmation de participation
Les associations qualifiées pour un échelon quel qu'il soit, doivent confirmer leur participation à la date fixée accompagnée des droits d'engagements correspondants.

En cas de non confirmation ou de retrait, l'équipe concernée est retirée de la compétition, avec les conséquences qui en découlent.

Article I.2 – Caution
Non applicable au niveau départemental.

Article I.3 - Ouverture de la salle
La salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une demi-heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Article I.4 - Sanctions financières
Le niveau départemental n'applique pas de sanctions financières.

Article I.5 - Transmission des résultats
La feuille de rencontre est établie via le logiciel GIRPE et envoyée par voie informatique.

Les feuilles de rencontre devront être transmises au plus tard le lendemain de la rencontre à 18h30.

Article I.6 – Joueur absent
Il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un joueur sur la feuille de rencontre soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille pour toutes ses parties.
Les parties disputées par un joueur non qualifié ou non disputées (joueur absent) sont considérées perdues par 3 manches à 0, chaque manche perdue 11 à 0.
Les divisions du championnat départemental autorisent toutes, sans pénalité, l'absence d'un joueur.

Dans le cas où une équipe se présente avec plus d'un joueur absent, les parties peuvent se dérouler mais la rencontre sera perdue par pénalité par l'équipe concernée.

Article I.7 – Conditions de participation
La compétition est ouverte à tous les licenciés traditionnels, sous condition de présentation d'un certificat médical, à partir de la catégorie Benjamin 1ère année. Les joueurs de la catégories Poussins, âgés de moins de 9 ans au 1er janvier de la saison en cours, ne peuvent pas participer.

Article I.8 – Participation des féminines
Les féminines peuvent participer au championnat départemental sans limitation de nombre dans toutes les divisions.

Article I.9 – Modification de rencontre
Tout avancement de date, ou modification d'horaire ou de salle doit être au préalable demandé via l'interface spidweb.
Les avancements de rencontre, avec accord des deux clubs, sont systématiquement possibles.
Lorsque deux clubs s'accordent pour qu'une rencontre soit reculée, celle-ci devra nécessairement être disputée avant la journée suivante. Dans le cas particulier où deux rencontres sont programmées lors de deux semaines consécutives, il est alors possible de reporter la première après la seconde, et c'est donc avant la journée suivant la seconde qu'elle doit être disputée.
Une rencontre comptant pour la septième journée d'une phase de championnat ne peut être reculée.

Article I.10 – Formule des rencontres
Chaque rencontre se déroule selon la formule de compétition par équipes la plus courante : deux équipes de quatre joueurs, s'affrontant sur un total de 14 parties qui sont toutes disputées, douze simples et deux doubles, les rencontres se déroulant sur deux tables.

Article I.11 – Forfaits
Les conditions de détermination d'un forfait sont régies en fonction des éléments déterminés par les règlements fédéraux. Lorsqu'une équipe effectue un déplacement et constate que l'équipe à domicile est forfait sans qu'elle en ait été prévenue, les frais de déplacement de l'équipe concernée sont alors imputables au club recevant, à hauteur de 0,25€/km.

TITRE II : CHAMPIONNAT PRE-REGIONALE 1

Article II.1 - Formule de la compétition
Equipes de quatre joueurs (voir article I.203 des règlements sportifs fédéraux). Les rencontres se déroulent le dimanche matin à 9h30 ou le samedi à 16h selon le choix du club recevant.

Article II.2 - Nombre d'équipes par poule
Poule de huit équipes, adaptable en fonction des inscriptions.

Article II.3 - Nombre d'équipes d'un même club par poule
Possibilité de compter jusqu'à trois équipes d'un même club au sein de la poule.

Article II.4 - Nombre de phases
Deux phases.

Article II.5 - Juge-arbitrage des rencontres
Le club recevant doit s'assurer de la présence d'un juge-arbitre, joueur ou non, responsable de la rencontre.

Article II.6 - Arrêt de la rencontre
Toutes les parties sont disputées. En cas d'égalité, il y a départage général (voir article I.202.2 des règlements sportifs fédéraux).

Article II.7 - Attribution des titres
Le vainqueur de la poule en seconde phase est désigné champion de la division.

Article II.8 – Montées et descentes
A l'issue de chaque phase, les équipes classées aux deux premières places accèdent à la division Grand-Est 5.
Les équipes marnaises non maintenues en Grand-Est 5 descendent en Pré-Régionale 1.
Il n'y a pas de descente de PR1, sauf si le nombre total d'équipes inscrites dépasse 10, amenant dans ce cas à la création d'une division Pré-Régionale 2.

Article II.8 – Brûlage
La division Pré-Régionale 1 est directement connectée sous la division Grand-Est 5 et les équipes sont numérotées en conséquence.

TITRE III : CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL NON CONNECTE AU NIVEAU REGIONAL

Article III.1 - Formule de la compétition
Equipes de quatre joueurs (voir article I.203 des règlements sportifs fédéraux). Les rencontres se déroulent le vendredi soir à 20h30.

Article III.2 - Nombre d'équipes par poule
Poule de huit équipes, excepté au niveau D1. Nombre d'équipes en fonction des inscriptions pour le niveau D5.

Article III.3 - Nombre d'équipes d'un même club par poule
Possibilité de compter jusqu'à deux équipes d'un même club au sein de la poule. Une équipe ne peut accéder à la division supérieure si une équipe du même club est reléguée de celle-ci, selon les dispositions prévues par les règlements fédéraux.

Article III.4 - Nombre de phases
Deux phases.

Article III.5 - Arrêt de la rencontre

Toutes les parties sont disputées. En cas d'égalité, il y a départage général (voir article I.202.2 des règlements sportifs fédéraux).

Article III.6 – Brûlage
Les divisions départementales se disputant le vendredi soir ne sont pas connectées à la PR1 et aux divisions Grand-Est au niveau des montées et descentes, mais en ce qui concerne le brûlage, la division la plus élevée, la Départementale Elite, suit directement la Pré-Régionale 1 et les équipes sont numérotées en conséquence.

Article III.7 – Repêchages
En cas d'arrêt en fin de première phase, ou de non réengagement d'équipe d'une saison sur l'autre, des places peuvent être vacantes dans les divisions et donner lieu à des repêchages.
A la fin de chaque phase, les repêchages s'effectuent en fonction du règlement fédéral sur le département des équipes terminant à une même place dans des poules différentes.
~~A la fin de la seconde phase, les repêchages s'effectuent en fonction du classement complet des divisions déterminé par les rencontres de classement.~~

Article III.8 – Départementale Elite

III.8.1 - Composition de la division
La Départementale Elite comprend une seule poule de 8 équipes.

III.8.2 – Montées et descentes
L'équipe classée première à l'issue de chaque phase n'accède à aucune autre division.
Les équipes classées aux 7èmes et 8èmes places de la poule à l'issue d'une phase descendent en Départementale 1.

III.8.3- Attribution des titres
~~Si une même équipe termine première en phase 1 et en phase 2, elle est championne de la division. Si ce sont deux équipes différentes, celles-ci disputent une rencontre dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points sur une phase, afin de désigner le champion. Cette rencontre appartient à la huitième journée de la phase.~~
Le vainqueur de la poule en seconde phase est désigné champion de la division.

III.8.4 – Condition de classement
Le championnat Départemental Elite n'est pas ouvert aux joueurs comptant 1800 points ou plus pour la phase concernée, sauf dans le cas où ils figurent dans l'équipe première de leur association.

Article III.9 – Départementale 1

III.9.1 - Composition de la division
La Départementale 1 comprend une seule poule de 8 équipes.

III.9.2 – Montées et descentes
Les équipes classées aux deux premières places de la poule à l'issue d'une phase accèdent à la Départementale Elite.
Les équipes classées 7èmes et 8ème à l'issue d'une phase descendent en Départementale 2.

III.9.3- Attribution des titres
Le vainqueur de la poule en seconde phase est désigné champion de la division.

III.9.4 – Condition de classement
Le championnat Départemental 1 n'est pas ouvert aux joueurs comptant 1700 points ou plus pour la phase concernée, sauf dans le cas où ils figurent dans l'équipe première de leur association.

Article III.10 – Départementale 2

III.10.1 - Composition de la division
La Départementale 2 comprend deux poules de huit équipes.

III.10.2 - Montées et descentes
L'équipe classée première de chaque poule à l'issue d'une phase accède à la Départementale 1.
Les équipes classées 7èmes et 8ème descendent en Départementale 3.

III.10.3- Attribution des titres
~~Les équipes qui terminent en tête de leur poule à l'issue de la septième journée de la phase 2 se rencontrent, dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points, afin de désigner le champion. Cette rencontre appartient à la neuvième journée de la phase~~.
L'équipe ayant obtenu le meilleur total de points à l'issue de la seconde phase est sacrée championne de la division (en fonction des règles de départage entre équipes placées à une même place dans des poules différentes).

~~**III.10.4 Phase finale à l'issue de la seconde phase**~~
~~Les équipes terminant à la même position dans chaque poule s'affrontent, dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points, afin de définir le classement complet de la division. Ces rencontres appartiennent à la neuvième journée de la phase.~~

III.10.4- Condition de classement
Le championnat Départemental 2 n'est pas ouvert aux joueurs comptant 1600 points ou plus pour la phase concernée, sauf dans le cas où ils figurent dans l'équipe première de leur association.

Article III.11 – Départementale 3

III.11.1 - Composition de la division
La Départementale 3 comprend deux poules de huit équipes.

III.11.2 - Montées et descentes
Les équipes classées aux deux premières places de leurs poules à l'issue d'une phase accèdent à la Départementale 2.
Les équipes classées 7èmes et 8ème descendent en Départementale 4.

III.11.3- Attribution des titres
~~Les deux équipes qui terminent en tête de leur poule se rencontrent dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points. Cette rencontre appartient à la huitième journée de la phase.~~
L'équipe ayant obtenu le meilleur total de points à l'issue de la seconde phase est sacrée championne de la division (en fonction des règles de départage entre équipes placées à une même place dans des poules différentes).

~~**III.11.4- Phase finale à l'issue de la seconde phase**~~
~~Les deux équipes terminant à une même place au sein de leur poule se rencontrent, dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points. Ces rencontres appartiennent à la huitième journée de la phase~~

III.11.4- Condition de classement
Le championnat Départemental 3 n'est pas ouvert aux joueurs comptant 1400 points ou plus pour la phase concernée, sauf dans le cas où ils figurent dans l'équipe première de leur association.

Article III.12 – Départementale 4

III.12.1 - Composition de la division
La Départementale 4 comprend deux poules de huit équipes.

III.12.2 - Montées et descentes
Les équipes classées aux deux premières places de leurs poules à l'issue d'une phase accèdent à la Départementale 3.
Les équipes classées 7èmes et 8èmes de leurs poules descendent en Départementale 5.

III.12.3- Attribution des titres
~~Les deux équipes qui terminent en tête de leur poule se rencontrent dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points. Cette rencontre appartient à la huitième journée de la phase.~~
L'équipe ayant obtenu le meilleur total de points à l'issue de la seconde phase est sacrée championne de la division (en fonction des règles de départage entre équipes placées à une même place dans des poules différentes).

~~**III.12.4- Phase finale à l'issue de la seconde phase**~~
~~Les deux équipes terminant à une même place au sein de leur poule se rencontrent, dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points. Ces rencontres appartiennent à la huitième journée de la phase~~

III.12.4- Condition de classement
Le championnat Départementale 4 n'est pas ouvert aux joueurs comptant 1200 points ou plus pour la phase concernée, sauf dans le cas où ils figurent dans l'équipe première de leur association.

Article III.13 – Départementale 5

III.13.1 - Composition de la division
La Départementale 5 comprend trois poules de huit équipes, adaptables en fonction du total d'équipes inscrites à ce dernier niveau.

III.13.2 - Montées et descentes
Les équipes classées aux premières places de leurs poules respectives à l'issue d'une phase, ainsi que celle finissant meilleurs 2ème selon les règles de départage entre les équipes terminant à une même place dans des poules différentes, accèdent à la Départementale 4.
Il n'y a aucune descente.

III.13.3- Attribution des titres
~~Les deux équipes qui terminent en tête de leur poule se rencontrent dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points. Cette rencontre appartient à la huitième journée de la phase.~~

L’équipe ayant obtenu le meilleur total de points à l’issue de la seconde phase est sacrée championne de la division (en fonction des règles de départage entre équipes placées à une même place dans des poules différentes).

~~**III.13.4- Phase finale à l’issue de la seconde phase**~~

~~Les deux équipes terminant à une même place au sein de leur poule se rencontrent, dans la salle de celle ayant obtenu le meilleur total de points. Ces rencontres appartiennent à la huitième journée de la phase~~

III.13.4- Condition de classement

Le championnat Départemental 5 n’est pas ouvert aux joueurs comptant 1000 points ou plus pour la phase concernée, sauf dans le cas où ils figurent dans l’équipe première de leur association.

III.13.5- Rencontres supplémentaires entre équipes exemptes

La possibilité est donnée, lorsque les poules sont incomplètes, de faire disputer des rencontres homologuées entre les équipe exemptes des différentes poules. Cela ne constitue pas une obligation et concerne les équipes volontaires. Une équipe se présentant comme volontaire pour disputer ces rencontres se doit d’y être présente exactement comme pour une rencontre de championnat classique.

CRITERIUM FEDERAL - Échelon départemental

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article I.1 – Inscriptions
Les inscriptions des joueurs sont effectuées par les clubs sur l'espace monclub ou par le biais de la feuille d'engagement qui est disponible sur le site de la Ligue. Cette disposition concerne tous les joueurs et joueuses participant sans distinction de l'échelon de participation, à l'exception de la Nationale 1.
Ces inscriptions peuvent être prises en début de saison et par la suite, jusqu'à 10 jours avant chaque tour.

Article I.2 – Participation des joueurs
En cas de non participation, il est impératif que le club le signale dès que possible au responsable de la compétition.

Article I.3 - Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence
Les joueurs qui s'engagent avant la date mentionnée sur le bordereau d'engagement sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Si leur classement le justifie, ils peuvent être incorporés dans des divisions supérieures, en fonction de joueurs déjà incorporés au niveau régional. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche). La division de reprise en fonction du classement est du ressort des commissions sportives des niveaux concernés.

Article I.4 – Placement des joueurs
Pour tous les tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés dans le tableau de leur division selon les points du dernier classement officiel diffusé.

Article I.5 – Durée des parties
Dans toutes les divisions, l'ensemble des parties des poules et des tableaux se déroule au meilleur des cinq manches.

Article I.6 - Arbitrage
Lors des poules, les parties seront arbitrées par les joueurs de la poule.

Article I.7 – Forfaits et abandons
Un forfait non prévenu entraînera la rétrogradation à l'échelon inférieur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.
Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Article I.8 – Participation des féminines
Les féminines ont la possibilité de choisir entre la participation dans des divisions uniquement féminines, débutant au niveau régional, ou de participer au sein des divisions masculines, au niveau du département. Elles peuvent choisir de passer de la seconde situation à la première au cours de la saison. ~~Elles ne peuvent pas accéder aux divisions régionales masculines.~~

Article I.9 – Horaires
Tous les tableaux se déroulent le dimanche, à partir de 9h ou 11h en fonction des inscriptions.

CHAPITRE II – TABLEAUX DEPARTEMENTAUX

Article II.1 – Organisation sportive de la Départementale

La Départementale 1 compte 5 tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours) :
- tableau Elite Messieurs : joueurs de plus de 19 ans
- tableau Juniors : joueurs de moins de 19 ans
- tableau Cadets : joueurs de moins de 15 ans
- tableau Minimes : joueurs de moins de 13 ans
- tableau Benjamins : joueurs de moins de 11 ans

Dans chacun des tableaux, les joueurs sont répartis en poules de 4 selon leur dernier classement officiel paru.
A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe à classement intégral, par tirage au sort selon la formule D2 des règlements fédéraux (Annexe 2 du titre III des règlements fédéraux).

Tous les inscrits figurent dans un même tableau de Départementale 1 pour chaque catégorie. Toutefois, en cas de participation importante, l'organisation se réserve le droit de mettre en place à partir du second tour un tableau de Départementale 2 en fonction des résultats du premier tour, limitant ainsi à 16 joueurs le tableau de Départementale 1. Dans cette hypothèse, le système implique alors que les quatre premiers de Départementale 2 montent en Départementale 1 à l'issue de chaque tour, et que les descentes se font en conséquence.

Article II.5 – Cas particuliers pour les montées
Lorsqu'un joueur remporte son tableau de Départementale 1, mais ne monte pas en Régionale 2 ~~(soit par impossibilité décidée par la Ligue, dans le cas d'un joueur ayant initialement refusé d'évoluer au niveau régional, soit s'il s'agit d'une féminine, soit si le joueur fait de lui-même le choix de ne pas accéder au niveau Régionale 2),~~ il est alors incorporé, pour le tour suivant, à la division Départementale 1 de la catégorie d'âge supérieure.

FINALES PAR CATEGORIES - CHAMPIONNATS DE LA MARNE

Article 1 – Conditions de participation
Les championnats de la Marne sont réservés aux joueurs et joueuses licenciés dans le département de la Marne, et entrant dans les catégories d'âges fixées par la fédération.
Un joueur ou une joueuse peut participer dans sa catégorie et dans la catégorie immédiatement supérieure uniquement s'il est qualifié pour cette catégorie supérieure.

Article 2 – Durée des parties
Dans tous les tableaux, l'ensemble des parties des poules et des tableaux se déroule au meilleur des cinq manches.

Article 3 - Titres attribués
12 titres sont attribués :
- champion de la Marne simple messieurs
- championne de la Marne simple dames
- champion de la Marne juniors garçons
- championne de la Marne simple juniors filles
- champion de la Marne simple cadets
- championne de la Marne simple cadettes
- champion de la Marne simple minimes garçons
- championne de la Marne simple minimes filles
- champion de la Marne simple benjamins
- championne de la Marne simple benjamines (tableau non homologué, ouvert aux licences promotionnelles)
- champion du de la Marne simple poussins (tableau non homologué, ouvert aux licences promotionnelles)
- championne de la Marne simple poussines (tableau non homologué, ouvert aux licences promotionnelles)

Article 4 - Engagements
Chaque joueur ou joueuse sélectionnée, ou remplaçant(e), recevra par l'information par le biais de son club.
Le club confirmera la présence ou le forfait de l'ensemble de ses joueurs sélectionnés.
Les remplaçants retenus seront prévenus dès que possible par le responsable de la compétition.
Les tableaux sont établis en fonction des confirmations de participation ; en cas de forfait, des modifications pourront être apportées.

Article 5 - Qualifications des joueurs et joueuses
Les épreuves de simple comportent un nombre de joueurs et joueuses différent selon les catégories :

Seniors messieurs :	24 joueurs
Seniors dames :	8 joueuses
Juniors garçons :	24 joueurs
Juniors filles:	8 joueuses
Cadets :	24 joueurs
Cadettes :	8 joueuses
Minimes garçons :	24 joueurs
Minimes filles :	8 joueuses
Benjamins :	24 joueurs
Benjamines :	8 joueuses
Poussins :	12 joueurs
Poussines :	6 joueuses

La commission sportive départementale établit le classement aux points du critérium fédéral (en tenant compte du dernier tour précédant les championnats) servant de base à la qualification des joueurs.
Tout joueur(se) exclu(e) du critérium fédéral ne pourra participer aux Championnats de la Marne~~, s'il est qualifié par le biais des points critérium fédéral.~~

Si plusieurs joueurs sont ex-aequo, il faut tenir compte du dernier classement officiel diffusé. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Pour les tableaux Benjamins, Benjamines, Poussins et Poussines, les joueurs inscrits au Critérium Fédéral sont complétés par des participants du Balbutop, en fonction du classement général de celui-ci dans les différentes catégories à la date de l'envoi des convocations.

Article 6 - Déroulement sportif

- **Tableau Elite Messieurs, Juniors garçons, Cadets, Minimes garçons, Benjamins**

Les participants seront numérotés dans l'ordre des points classements (dernier classement officiel paru) et seront répartis en fonction de ceux-ci dans les poules.

Les 24 participants seront répartis en huit poules de 3 en tenant compte du classement et en évitant de placer dans la même poule des joueurs d'une même association. Les trois joueurs chaque poule sont qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Les 24 joueurs s'affrontent au sein du tableau à élimination directe, selon le tirage au sort public réalisé en respectant l'article I.305 des règlements sportifs fédéraux.

- **Tableau Elite Dames, Juniors filles, Cadettes, Minimes filles.**

Les participantes seront numérotées dans l'ordre des points classements (dernier classement officiel paru) et seront répartis en fonction de ceux-ci dans les poules.

Les 8 participantes seront réparties en deux poules de 4 en tenant compte du classement et en évitant, dans la mesure du possible, de placer dans la même poule des joueuses d'une même association. Toutes les joueuses sont qualifiées pour le tableau à élimination directe.

Les huit joueuses s'affrontent en quart de finale, selon le tirage au sort public réalisé en respectant l'article I.305 des règlements sportifs fédéraux.

- **Tableau Benjamines, Poussins et Poussines**

Les participants seront numérotés dans l'ordre des points classements (dernier classement officiel paru) et seront réparties en fonction de ceux-ci dans les poules.

Les nombre de poules et de joueurs par poules sera déterminé par le Juge-Arbitre en fonction du nombre de participants présents. Tous les joueurs sont qualifiés pour le tableau final à l'issue de la phase de poule.

Le tableau final n'est pas un tableau à élimination directe, mais un tableau à classement intégral, afin de faire disputer un maximum de parties aux jeunes joueurs concernés.

Article 8 - Récompenses

Dans chaque tableau, des récompenses seront remises aux participants à partir des ½ finales.

Les championnats départementaux sont qualificatifs pour les Championnats du Grand-Est : dans chaque catégorie, le champion est qualifié si celle-ci correspond à sa catégorie selon sa date de naissance.

FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT - Échelon départemental

Organisation de l'échelon départemental

Article 1 - Conditions de participation
Les finales par classement sont réservées aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT dans le département de la Marne et s'étant acquittés de leurs droits d'engagement s'il y a lieu. Ils sont ouverts aux joueurs à partir de la catégories Benjamins 1, les Poussins ne peuvent y participer.

Article 2 - Durée des parties
Dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 - Engagements
Les participants au Critérium Fédéral peuvent participer sans frais supplémentaires à la compétition. Leur club doit cependant informer de leur participation dans le délai imparti avant la compétition.
Les joueurs ne participant pas au Critérium Fédéral peuvent participer à la compétition sous réserve de règlement de frais d'inscription.

Article 4 - Tableaux et nombre de qualifiés maximum
Les finales départementales par classement comportent 10 tableaux qualificatifs pour les finales régionales par classement, dont 8 seront qualificatifs pour les finales nationales par classement :

DAMES : 5 tableaux
- tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).
- tableau F+13 : joueuses ayant un nombre de points supérieur à 1300 points et non numérotées – tableau non qualificatif pour la finale nationale

MESSIEURS : 5 tableaux
- tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
- tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).
- tableau H+16 : joueurs ayant un nombre de points supérieur à 1600 points et non numérotés – tableau non qualificatif pour la finale nationale

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés mi janvier.

Article 5 - Qualification des joueurs pour le niveau régional
Les finales départementales par classement sont qualificatives pour l'échelon régional. Seuls les joueurs ayant participé aux finales départementales par classement peuvent être qualifiés pour les finales régionales par classement (sauf dérogation exceptionnelle de la commission sportive régionale).
Le nombre total de qualifiés par département pour l'échelon régional est établi en fonction du nombre de participants effectifs dans ce tableau au niveau départemental, sachant que le vainqueur de chaque département est qualifié d'office. Ce nombre sera communiqué lorsque tous les départements auront organisé cette épreuve, au plus tard à la date réservée au calendrier régional pour celle-ci.

Article 6 - Déroulement sportif
Dans chaque tableau, les qualifiés sont répartis en fonction des points classements (classement officiel paru début janvier) dans des poules de 3 ou 4 joueurs, en essayant d'éviter que deux joueurs d'une même association ne figurent dans la même poule.

A l'issue des poules, tous les participants sont placés dans un tableau final à élimination directe, selon le tirage au sort public réalisé en respectant l'article I.305 des règlements sportifs fédéraux.

Article 7 - Divers
La Commission sportive départementale, en concertation avec le Juge-arbitre de l'épreuve, se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de trop nombreux forfaits, ce qui implique en particulier la possibilité de faire disputer des parties homologuées entre des participants de tableaux différents.

Article 8 - Récompenses
Dans chaque tableau, des récompenses seront remises aux participants à partir des ½ finales.

CHAMPIONNATS DE LA MARNE VETERANS

Article 1 - Conditions de participation
Le championnat de la Marne Vétérans est réservé aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels dans le département de la Marne, et âgés de plus de quarante ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Catégories
La compétition comporte cinq catégories, correspondant à celles anciennement en place au niveau fédéral :

- 1ère catégorie : âgés de plus de 40 ans
- 2ème catégorie : âgés de plus de 50 ans
- 3ème catégorie : âgés de plus de 60 ans
- 4ème catégorie : âgés de plus de 70 ans
- 5ème catégorie : âgés de plus de 80 ans … au 1er janvier de la saison en cours.

Les tableaux sont mixtes, et peuvent donc accueillir joueuses et joueurs.

Article 3 - Droits d'inscription
La participation à la compétition est gratuite.

Article 4 - Echelon régional
La compétition n'est pas qualificative pour les Championnats Vétérans du Grand-Est, pour lesquels les inscriptions sont libres.

Article 5 - Durée des parties
Toutes les parties, dans toutes les catégories, se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 6 - Déroulement sportif
En fonction du nombre d'inscrits par tableau, le Juge-arbitre et la Commission Sportive Régionale mettront en place la formule de compétition la plus avantageuse pour tous, et éventuellement le regroupement de tableaux.

Article 7 - Récompenses
Dans chaque tableau, des récompenses seront remises aux participants à partir des ½ finales.

CHAMPIONNATS JEUNES PAR EQUIPES MOINS DE 15 ANS

Article 1 - Conditions de participation
Le championnat Jeunes se déroule dans la catégorie moins de 15 ans. Il est ouvert aux licenciés traditionnels du département de la Marne.
Aucune condition d'âge minimum n'est nécessaire : un moins de 9, qui ne peut jouer en championnat adultes, peut disputer le championnat moins de 15.

Article 2 - Organisation
Il se déroule sur quatre dates fixées au calendrier, chaque tour voit toutes les équipes réunies sur un site unique.

Article 3 - Formule de compétition
Un club peut engager plusieurs équipes, numérotées à partir de 1, dans ce championnat.
La compétition se déroule par équipes de 3 joueurs, chaque joueur disputant une partie lors de chaque rencontre. Une rencontre se déroule sur une table unique.
Il n'y a pas de stratégie de composition d'équipe, c'est systématiquement le joueur qui possède le plus de points pour la phase en cours qui joue le premier, puis le second, puis celui qui en possède le moins (mis à part le cas particulier où des joueurs d'une même équipe possèdent le même nombre de points, les joueurs peuvent alors décider de l'ordre).
Les rencontres ne se déroulent pas au score acquis, la troisième partie se joue même lorsqu'une équipe mène 2-0.

Article 4 - Composition des équipes
A l'inscription, le club doit fournir les noms des 3 joueurs qui composeront l'équipe. Les points des joueurs inscrits permettront de hiérarchiser les équipes.
~~Cette compétition obéit aux différentes règles des compétitions par équipe. Un seul muté parmi les 3 joueurs alignés est autorisé.~~ Il n'y a aucune restriction sur la participation des féminines, une équipe pourra parfaitement être constituée de 3 filles.

Article 5 - Remplacements
Il est permis, le jour de la compétition, d'aligner des remplaçants par rapport à la composition fournie à l'inscription, à la condition obligatoire que le remplaçant ne possède pas plus de 50 points de plus sur sa licence au début de la saison ou de la phase en cours que le joueur remplacé.

Article 6 – Composition des poules, montées et descentes
Les équipes sont placées, en fonction des classements, dans des divisions (en fonction du nombre d'équipes inscrites).
A l'issue de chaque tour, les deux équipes placées aux deux premières places de leur division accèdent à la division supérieure, les deux équipes placées aux deux dernières places sont reléguées dans la division inférieure.
Dans le cas d'équipes forfaits pour un tour, des repêchages sont effectués afin de compléter les divisions.

Article 7 – Forfaits
Lorsqu'une équipe est forfait pour une journée de compétition, le club doit impérativement en avertir le responsable de la compétition au plus tard la veille au soir.

Article 8 – Récompenses
Les équipes terminant aux trois premières places lors de la dernière journée de la compétition sont récompensées.

BALBUTOP ET MASTER FEMININ

Article 1 - Conditions de participation
Le Balbutop est ouvert aux licenciés poussins et benjamins FFTT compétition ou loisirs du département de la Marne.
Le Master Féminin est ouvert aux licenciés de moins de 19 ans FFTT compétition ou loisirs du département de la Marne.
Ces compétitions ne sont pas homologuées.

Article 2 - Durée des parties
Dans les tableaux du Balbutop, les parties se déroulent au meilleur des trois manches, disposition modifiable en poule et/ou en tableau en fonction du nombre de présents.
Dans le tableau du Master Féminin, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 – Engagements et présences sur la compétition
Les joueurs s'inscrivent via leurs clubs auprès du responsable de la compétition.
Avant chaque tour, le club doit avertir le responsable des joueurs présents.
Un joueur peut tout à fait manquer un tour, après avoir fait prévenir de son absence, et reprendre la compétition dans la même division pour le tour suivant.

Article 4 - Tableaux
Le Balbutop comporte 4 tableaux, 3 masculins et 1 féminin. Chaque joueur débute toujours initialement la compétition au sein de sa catégorie d'âge.

GARCONS : 3 tableaux (désignés par les années de naissance) :
- Benjamins 2, réservé aux joueurs de moins de 11 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- Benjamins 1, réservé aux joueurs de moins de 10 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- Poussins, réservé aux joueurs de moins de 9 ans au 1er janvier de la saison en cours.

FILLES : 1 tableau :
- Balbutop féminin, réservé aux joueuses de moins de 11 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Le Master féminin comporte un tableau unique, réservé aux joueuses de moins de 19 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 5 - Montées dans le tableau supérieur
A chaque tour, les deux premiers du tableau Benjamins 1 accèdent au tableau Benjamins 2 pour le tour suivant.
A chaque tour, les deux premiers du tableau Poussins accèdent au tableau Benjamins 1 pour le tour suivant.
A chaque tour, les deux premières du tableau Balbutop féminin accèdent au Master Féminin pour le tour suivant.

Il n'y a aucune descente, un participant ne peut pas être relégué après avoir accédé à la catégorie d'âge supérieure.

Article 6 - Déroulement sportif
Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en fonction des résultats de tour précédent, ou du classement général de l'année précédente dans le cas du premier tour.
Dans la mesure du possible, on évitera de faire jouer des licenciés du même club au sein d'une même poule.

A l'issue des poules, tous les participants sont placés dans un tableau à classement intégral, où toutes les parties sont jouées afin que les jeunes puissent disputer un nombre de partie égal, ou proche de l'être.

Article 7 - Divers
La Commission sportive départementale, en concertation avec le Juge-arbitre de l'épreuve, se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de trop nombreux forfaits.

Article 8 - Barème d'attribution des points
Un classement général est établi, il en existe un pour les tableaux masculins et un pour les tableaux féminins.

A chaque tour, le vainqueur du tableau Benjamins 2 marque 300 points pour le classement général, les joueurs suivants de ce tableau marquent entre 202 et 280 points, en fonction du nombre de participants du jour, selon le barème ci-après.
A chaque tour, le vainqueur du tableau Benjamins 1 marque 200 points pour le classement général, les joueurs suivants de ce tableau marquent entre 102 et 180 points, en fonction du nombre de participants du jour, selon le barème ci-après.
A chaque tour, le vainqueur du tableau Poussins marque 100 points pour le classement général, les joueurs suivants de ce tableau marquent entre 2 et 180 points, en fonction du nombre de participants du jour, selon le barème ci-après.

A chaque tour, la gagnante du Master Féminin marque 200 points pour le classement général, les joueuses suivantes de ce tableau marquent entre 102 et 180 points, en fonction du nombre de participants du jour, selon le barème ci-après.
A chaque tour, la gagnante du Balbutop Féminin marque 100 points pour le classement général, les joueuses suivantes de ce tableau marquent entre 2 et 80 points, en fonction du nombre de participants du jour, selon le barème ci-après.

Nombre de joueurs :

	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32
1	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
2	**75**	**75**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**	**80**
3	**50**	**50**	**60**	**60**	**65**	**65**	**65**	**65**	**65**	**65**	**65**	**65**
4	**30**	**35**	**45**	**45**	**50**	**50**	**50**	**50**	**50**	**50**	**52**	**55**
5	**15**	**20**	**33**	**33**	**40**	**40**	**40**	**40**	**40**	**40**	**42**	**45**
6	**2**	**10**	**21**	**21**	**30**	**30**	**30**	**35**	**35**	**35**	**37**	**40**
7		**2**	**10**	**12**	**20**	**20**	**25**	**30**	**30**	**30**	**32**	**37**
8			**2**	**5**	**10**	**15**	**20**	**25**	**25**	**25**	**28**	**35**
9				**2**	**5**	**10**	**15**	**20**	**22**	**22**	**25**	**33**
10					**2**	**5**	**10**	**15**	**19**	**19**	**24**	**32**
11						**2**	**5**	**10**	**16**	**17**	**23**	**31**
12							**2**	**7**	**13**	**15**	**22**	**30**
13								**5**	**11**	**13**	**17**	**29**
14								**4**	**9**	**11**	**15**	**28**
15								**3**	**7**	**9**	**13**	**27**
16								**2**	**5**	**7**	**11**	**26**
17									**3**	**5**	**9**	**23**
18									**2**	**4**	**8**	**20**
19										**3**	**7**	**17**
20										**2**	**6**	**15**
21											**5**	**13**
22											**4**	**11**
23											**3**	**12**
24											**2**	**10**
25												**9**
26												**8**
27												**7**
28												**6**
29												**5**
30												**4**
31												**3**
32												**2**

Article 9 - Récompenses du classement général
A l'issue du dernier tour, en fonction du classement général, les trois premiers des catégories suivantes sont récompenses.
Un participant ne peut être récompensés que pour le classement général de sa catégorie d'âge.

- Benjamins 2, moins de 11 ans
- Benjamins 1, moins de 10 ans
- Poussins, moins de 9 ans
- Master Féminin, moins de 18 ans
- Benjamines 2, moins de 11 ans
- Benjamines 1, moins de 10 ans
- Poussines, moins de 9 ans

~~COUPE DE LA MARNE~~

Attention, faute de responsable de l'organisation, cette compétition n'est pas organisée en 2025-2026.

~~Article 1 – Conditions de participation~~
~~La Coupe de la Marne est une compétition ouverte aux licenciés FFTT traditionnels du département de la Marne, avec les mêmes conditions que le Championnat départemental par équipes.~~

~~Article 2 – Organisation~~
~~Elle se déroule sur quatre à cinq dates fixées au calendrier, le vendredi soir à 20h30, le dernier tour voit toutes les équipes réunies sur un site unique.~~

~~Article 3 – Formule de compétition~~
~~Compétition par équipe de deux joueurs, selon la formule de la véritable Coupe Davis (4 simples et un double).~~
~~Les rencontres ne se déroulent pas au score acquis, toutes les parties se jouent même lorsqu'une équipe mène 3-0 ou 3-1.~~

~~Article 4 – Composition des équipes~~
~~Le nombre de points pour chaque paire doit être inférieur à 2700 points. Sont pris en compte les points en début de saison sportive, sans tenir compte de la mise à jour effectuée à mi saison.~~
~~Deux joueurs appartenant à des clubs différents peuvent s'inscrire ensemble à cette compétition.~~

~~Article 5 – Remplacements~~
~~En cas d'absence, un seul joueur peut être remplacé, à la condition que le joueur le remplaçant ne possède pas un total de points supérieur à celui du joueur remplacé.~~

~~Article 6 – Organisation du tableau de la compétition~~
~~Les équipes sont directement placées au sein d'un tableau pouvant contenir un maximum de 32 équipes. Attention, pour des raisons de logique d'organisation sportive, le tableau est limité en nombre. Si 32 inscriptions complètes sont arrivées avant la date limite fixée, les inscriptions seront déclarées closes.~~
~~Le tableau est tiré au sort, après le positionnement en têtes de série des équipes selon leur total de points.~~
~~N°1 en 1~~
~~N°2 en 2~~
~~N°3 et 4 en 3 en 4 par tirage au sort~~
~~N°5 à 8 en 5 à 8 par tirage au sort~~
~~N°9 à 16 en 9 à 16 par tirage au sort~~
~~N°17 à 32 en 17 à 32 par tirage au sort~~

~~Il sera fait en sorte que les équipes de joueurs d'un même club ne puissent pas se rencontrer lors des deux premiers tours.~~
~~Le tableau est à classement intégral, toutes les rencontres de classement sont disputées.~~
~~A l'inscription, les équipes s'engagent à disputer l'intégralité de la compétition.~~

~~Article 7 – Reports~~
~~Toutes les rencontres devront être jouées à la date prévue au calendrier. Si impossibilité elles pourront être avancées mais en aucun cas reculées, avec obligation de prévenir le responsable de la compétition. L'envoi des convocations un mois avant la date fixée pour le tour permettra aux équipes qui souhaitent avancer les rencontres de disposer d'une période suffisante pour le faire.~~

~~Article 8 – Forfaits~~
~~Les conditions de détermination d'un forfait sont régies en fonction des éléments déterminés par les règlements fédéraux. Lorsqu'une équipe effectue un déplacement et constate que l'équipe adverse est forfait sans qu'elle en ait été prévenue, les frais de déplacement de l'équipe concernée sont alors imputables au club de l'équipe absente, à hauteur de 0,25€/km.~~

~~Article 6 – Récompenses~~
~~Sont récompensés les équipes classées aux quatre premières places du classement final, ainsi qu'aux quatre première places du tableau Consolante, réservé aux équipes battues lors du premier tour et correspondant aux places 17 à 20 (ou 9 à 16, si le total d'équipes inscrites est moindre).~~

CHALLENGE CHARLES ARTAUD DU VETERAN MARNAIS

Article 1 - Conditions de participation
Le Challenge du Vétéran marnais est réservé aux joueurs et joueuses licenciés compétition ou loisirs dans le département de la Marne, et âgés de plus de quarante ans au 1er janvier de la saison en cours.
Cette compétition n'est pas homologuée.

Article 2 - Organisation
La compétition se déroule sur huit dates fixées au calendrier, les sept premières sur des vendredi ~~soirs de semaine~~ à partir de 20h30, et la huitième un samedi à partir de 17h. Le rythme est d'un tour par mois d'octobre à mai.

Article 3 - Formule de la compétition
Les parties se déroulent sur une manche unique. Un handicap existe en fonction du classement des joueurs, il est de 5 points pour un classement d'écart, 7 pour deux classements, 9 pour trois classements puis on continue d'ajouter 2 points par classement supplémentaire. Les joueurs les moins bien classés sont donc avantagés en début de partie, le handicap est toujours positif : un 5 débute contre un 8 en menant 9 points à 0, et non 0 à -9.
Un joueur entre 520 et 550 points est considéré comme étant classé 4, un joueur entre 500 et 520 points est considéré comme étant classé 3.

A ce handicap en fonction du classement, s'ajoute également un handicap en fonction de l'âge, lequel se calcule en fonction du tableau suivant :

	V5	V4	V3	V2	V1
V5	0	2	4	6	8
V4	2	0	2	4	6
V3	4	2	0	2	4
V2	6	4	2	0	2
V1	8	6	4	2	0

V1 : de 40 à 50 ans
V2 : de 50 à 60
V3 : de 60 à 70
V4 : de 70 à 80
V5 : plus de 80
(âge au 1er janvier de la saison en cours)
Ainsi, les joueurs les plus âgés sont avantagés, ce handicap se cumule avec celui du classement.

Article 3 - Totalisation des points
A chaque tour, le joueur marque tout simplement le total de points correspondant à l'addition du score qu'il a obtenu lors de ses différentes parties. Il en dispute habituellement trois lors de chaque soirée.

Lors du Tournoi Double KO, un barème de points existe selon la position finale du joueur :
Vainqueur : 100 pts
2nd : 80 pts
3ème et 4ème : 65 pts
5ème et 6ème : 55 pts
7ème et 8ème : 50 pts
9ème à 12ème : 45 pts
13ème à 16ème : 40 pts
17ème à 24ème : 30 pts
25ème à 32ème : 20 pts
33ème à 48ème : 10 pts
48ème à 64ème : 5 pts

Le classement général final s'établit donc en additionnant l'ensemble des points remportés lors des parties disputées durant les sept premières journées de la compétition, avec le nombre de points marqués le jour du tournoi Double KO en fonction du barème ci-dessus.

Article 4 - Absences
Lorsque les joueurs ont été absents, ils ont la possibilité de rattraper les parties en retard, mais à raison d'une seule partie supplémentaire par soirée (soit 4 au lieu de 3), sauf pour le septième tour, dernier avant le Tournoi Double KO, où il est possible de rattraper jusqu'à 3 parties (donc d'en disputer 6).

Article 5 - Inscriptions spécifiques
Lors de chaque tour, un joueur vétéran du club organisateur peut s'inscrire afin de participer uniquement à ce tour moyennant la moitié du tarif initial d'inscription.

Article 6 - Récompenses
Les trois premiers du classement général final sont récompensés.